**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**n° B24-05507-KD**

Fourniture de pièces pour la réalisation d’un démonstrateur de cryoréfrigirateur Nommé MAX DM

**SOMMAIRE**

[ARTICLE 1 - OBJET 3](#_Toc183427991)

[ARTICLE 2 - DOCUMENTS APPLICABLES A LA CONSULTATION 3](#_Toc183427992)

[ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3](#_Toc183427993)

[3.1 - Procédure 3](#_Toc183427994)

[3.1.1 - Généralités 3](#_Toc183427995)

[3.1.2 - Groupement momentané d’entreprises 4](#_Toc183427996)

[3.1.3 - Variantes 4](#_Toc183427997)

[3.2 - Questions des soumissionnaires 4](#_Toc183427998)

[3.3 - Conditions de prix 4](#_Toc183427999)

[3.4 - Sous-traitance 4](#_Toc183428000)

[3.5 - Confidentialité 5](#_Toc183428001)

[3.6 - Validité des offres 5](#_Toc183428002)

[3.7 - Utilisation de la plateforme de dématérialisation du CEA (PLACE) 5](#_Toc183428003)

[ARTICLE 4 - PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L’OFFRE 5](#_Toc183428004)

[4.1 - Dossier « Candidature » : 5](#_Toc183428005)

[4.2 - Dossier « Offre » : 6](#_Toc183428006)

[4.2.1 - Offre administrative : 6](#_Toc183428007)

[4.2.2 - Offre technique : 6](#_Toc183428008)

[4.2.3 - Offre commerciale : 6](#_Toc183428009)

[ARTICLE 5 - REMISE DES OFFRES ET DES CANDIDATURES 7](#_Toc183428010)

[5.1 - Date limite de remise des candidatures et des offres 7](#_Toc183428011)

[5.2 - Forme de remise des candidatures et des offres 7](#_Toc183428012)

[5.2.1 - Version dématérialisée 7](#_Toc183428013)

[ARTICLE 6 - VERIFICATION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 7](#_Toc183428014)

[6.1 - Vérification des candidatures 7](#_Toc183428015)

[6.2 - Critères de sélection des offres 7](#_Toc183428016)

[ARTICLE 7 - DOCUMENTS RELATIFS AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION FISCALE ET SOCIALE A FOURNIR PAR L’ATTRIBUTAIRE DU MARCHE 8](#_Toc183428017)

[ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 8](#_Toc183428018)

[8.1 - Interlocuteurs techniques 8](#_Toc183428019)

[8.2 - Interlocuteurs commerciaux 8](#_Toc183428020)

[ARTICLE 9 - SUIVI DES FOURNISSEURS 9](#_Toc183428021)

# OBJET

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions de la consultation relative à la fourniture de pièces pour la réalisation d’un démonstrateur de cryoréfrigirateur Nommé MAX DM.

Le soumissionnaire retenu à l’issue de la procédure pour les prestations définies dans le présent règlement, sera titulaire d’un marché mis en place par le CEA.

Le marché a pour objet la fourniture de pièces spécifiques. En l’absence de prestations distinctes ; il ne peut pas faire l’objet d’un allotissement.

# DOCUMENTS APPLICABLES A LA CONSULTATION

La présente procédure est régie, par ordre de priorité décroissant, par les documents suivants :

* les prescriptions de Sécurité et leurs annexes (référentiels correspondants) ;
* les dispositions particulières fixées dans le présent règlement de consultation,
* les prescriptions techniques et leurs annexes (cahier des charges référencé DSBT-CDC-24-71-1.0 en date du 30 septembre 2024, plans, etc.),
* le projet de marché référencé B24-05507-KD,
* les règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de marchés), indice A et le règlement intérieur ;
* les Conditions Générales d’Achat (CGA) du CEA (édition de janvier 2022) ;
* les documents normatifs (normes, documents techniques unifiés, etc.) ;

Le soumissionnaire reconnaît expressément avoir pris connaissance de ces documents et les avoir acceptés.

Les conditions générales de vente du soumissionnaire, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables au CEA quelle qu'en soit la forme.

Les Conditions Générales d’Achat du CEA (édition de janvier 2022) peuvent être adressées aux soumissionnaires sur simple demande.

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent règlement de consultation :

* Annexe 1 : Dématérialisation de la procédure
* Annexe 2: Règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de marchés)
* Annexe 3 : Tableaux de décomposition de prix

# CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## Procédure

### Généralités

La procédure retenue est une procédure adaptée ouverte.

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure.

Votre entreprise n’aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu’elle aura engagés pour la préparation de l’offre.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité :

* de déclarer infructueuse la consultation s’il n’a obtenu aucune offre ou uniquement des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique,
* de ne pas donner suite à la consultation,
* de ne pas donner suite au projet après le dépouillement des offres dont il garantit le caractère confidentiel en toute hypothèse.

Le CEA se réserve le droit d’apporter, au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les soumissionnaires doivent alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir n’élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l’étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les conditions d’exécution du marché CEA et les différentes dispositions applicables font l’objet d’un projet de marché joint au dossier de consultation. Ledit projet, dont les dispositions financières seront à préciser, correspond au document qui sera proposé à la signature de l’entreprise retenue, sous réserve de modifications mineures de mise au point du marché.

### Groupement momentané d’entreprises

En cas de groupement momentané d’entreprises, celui-ci peut être solidaire ou conjoint.

Si le groupement est conjoint, le mandataire doit être solidaire de ses cotraitants.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

* en qualité de candidat individuel et de membre d’un ou plusieurs groupements :
* en qualité de membre de plusieurs groupements.

### Variantes

Les soumissionnaires sont tenus de remettre impérativement une offre conforme au Dossier de Consultation des Entreprises (offre de base).

Le CEA n’autorise pas la présentation de variantes en sus de l’offre de base.

## Questions des soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires doivent être communiquées par écrit et transmises **via la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés du CEA (PLACE)** au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres.

La plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés du CEA est accessible sur l’URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les dispositions à suivre sont indiquées dans l’annexe 1 du présent règlement de consultation.

Une réponse écrite de la part du CEA sera fournie à tous les soumissionnaires.

## Conditions de prix

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l’offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent dossier de consultation.

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents cités à l’article 2 du présent règlement de consultation.

## Sous-traitance

Les soumissionnaires sont informés de ce que l'activité qu'ils confieraient à un sous-traitant, après accord exprès, préalable et écrit du CEA, ne pourra pas être sous-traitée par le sous-traitant, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le CEA.

Si le soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie de la prestation, il devra faire connaître, lors de sa soumission, l'identité, l'adresse de son (ses) sous-traitant(s) et la nature des parties sous-traitées. Les sous-traitants pourront également être déclarés en cours d’exécution du marché. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre de la loi 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée.

Le CEA se réserve le droit de demander la communication du (des) contrat(s) de sous-traitance ou (et) de ne pas accepter un (des) sous-traitant(s) proposé(s).

Le soumissionnaire doit s’adresser au correspondant commercial du CEA, Service des Marchés et Achats pour obtenir le formulaire de demande d’acceptation de sous-traitant.

## Confidentialité

Les obligations en matière de confidentialité sont régies par l’article 11 des Conditions Générales d’Achat du CEA.

Les sociétés consultées ne doivent pas utiliser ou transmettre des informations issues de la présente consultation à des tiers dans un but autre que celui de répondre à la présente consultation.

Le soumissionnaire s'engage à ne jamais communiquer ou publier en France ou à l'étranger, sans l'autorisation préalable et écrite du CEA, les résultats des études auxquelles auront pris part ses salariés, ainsi que les renseignements de toute nature dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la présente consultation et notamment les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE).

Le soumissionnaire doit préciser quelles sont les informations confidentielles contenues dans son offre. Il précise l’usage qui peut en être fait, la durée de l’obligation de confidentialité, les personnes tenues au secret et les personnes auxquelles l’information ne doit pas être transmise.

## Validité des offres

Les offres demeurent valables pendant une durée de quatre mois à compter de leur date limite de remise.

## Utilisation de la plateforme de dématérialisation du CEA (PLACE)

Les modalités d’utilisation de la plateforme de dématérialisation figurent à l’annexe 1 du présent règlement de consultation.

# PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L’OFFRE

## Dossier « Candidature » :

Si un dossier de candidature complet a déjà été transmis au CEA Grenoble dans le cadre d’une procédure antérieure de l’année en cours, seul le formulaire DC1 (ou équivalent) est suffisant pour faire acte de candidature à condition de préciser la référence de la procédure antérieure concernée et de confirmer que les documents sont toujours valables. Le formulaire DC1 (ou équivalent) doit être complété, si nécessaire, par les nouveaux documents et/ou ceux à mettre à jour.

Le dossier de candidature doit être composé impérativement des éléments suivants :

* le formulaire DC1 (Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) ou une lettre de candidature signée par une personne habilitée à engager le candidat ou habilitant le mandataire d’un groupement à représenter le groupement accompagnée d'une attestation sur l'honneur contenant l'ensemble des informations demandées à la page 3 de ce formulaire.
* le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)(ou équivalent).

*Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet suivant :*

[*http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics*](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics)

ou un document unique de marché européen (DUME) disponible sur <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

* lorsqu’il appartient à un groupe, une attestation certifiant de son autonomie commerciale et de sa situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe.

**Capacité économique et financière :**

* Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen.

**Capacité technique et professionnelle :**

* Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

**En cas de groupement momentané d’entreprises, tous les membres doivent fournir les éléments demandés ci-dessus.**

**Sous-traitance :**

Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l’exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ce sous-traitant.

## Dossier « Offre » :

Le dossier de l’offre doit être composé impérativement des éléments suivants :

### Offre administrative :

* Les attestations d’assurance civile, professionnelle en cours de validité,
* Le projet de marché et le cahier des charges à titre de documents contractuels, dûment paraphés et signés attestant de l’acceptation de leurs termes par le soumissionnaire.
* Pour chacun des sous-traitants envisagés, le soumissionnaire doit indiquer dans son offre le montant et la nature des prestations qu’il envisage de sous-traiter.

**Documents à produire ultérieurement (au stade de l’attribution du marché) :**

* Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étrangers, datant de moins de six mois.

### Offre technique :

L’offre technique devra à minima présenter les points suivants :

* Le délai de réalisation / fabrication et/ou livraison de la fourniture.
* Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

### Offre commerciale :

Une offre commerciale (annexe 3 du Règlement de Consultation « Tableaux de décomposition de prix » complétée) détaillant le prix de la fourniture décomposé comme suit :

- le détail du prix unitaire de la fourniture - FCA (Convention Incoterms ICC 2020)

ET/OU

- le détail du prix unitaire de la fourniture -DAP CEA Grenoble (Convention Incoterms ICC 2020)

# REMISE DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

## Date limite de remise des candidatures et des offres

Les dossiers des soumissionnaires, comportant **leur candidature et leur offre**, doivent être remis au plus tard le **Lundi 13 janvier 2025 avant 12 heures** (délai de rigueur).

**Tout dossier reçu après cette date sera écarté d’office.**

## Forme de remise des candidatures et des offres

### Version dématérialisée

Les soumissionnaires transmettent leur offre via la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés du CEA (PLACE) accessible sur l’URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les dispositions à suivre sont indiquées dans l’annexe 1 du présent règlement de consultation.

**Il est demandé de respecter les formalismes de présentation des fichiers d’offres et de candidature indiqués aux paragraphes 3.1 et 3.2 de cette annexe 1.**

Il est précisé qu’en cas de remise d’une offre via la plateforme de dématérialisation des appels d’offres du CEA, l’offre (au format .ZIP) ne doit pas dépasser 200 Mo après la compression ZIP.

Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l’objet de la transmission électronique soit sur support papier, soit sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde devra être remise dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde ».

Elle doit être envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres à l’adresse indiquée ci-après :

CEA Grenoble

Service des Marchés et Achats

17, avenue des Martyrs

38054 GRENOBLE Cedex 09

A l’attention de Kevin DI CARO – Pièce 402

La copie de sauvegarde sera ouverte :

- lorsqu’est détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée.

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée ne sont pas parvenues dans les délais impartis de remise ou bien n’ont pas pu être ouvertes par le CEA (à la condition que la copie de sauvegarde soit arrivée dans les délais de remise).

# VERIFICATION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

## Vérification des candidatures

Le CEA vérifiera que les candidats satisfont aux conditions de participation rappelées ci-avant.

## Critères de sélection des offres

L’offre du soumissionnaire sera analysée conformément aux critères de sélection pondérés suivants :

* Prix de la Fourniture : 50%
* Organisation et moyens déployés pour le suivi de l’usinage des pièces : 40 %
* Délai de livraison : 10%

A cet effet, le soumissionnaire veillera à bien préciser et/ou développer dans son offre les points concernant ces critères.

**Nota : Il est précisé que le CEA se réserve la possibilité de négocier ou de ne pas négocier les offres après remise des offres au titre de la présente consultation.**

Le CEA se réserve la possibilité de recevoir les soumissionnaires pour obtenir des explications complémentaires sur leur offre.

# DOCUMENTS RELATIFS AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION FISCALE ET SOCIALE A FOURNIR PAR L’ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Conformément aux articles R2143-6,R2143-7 et R2143-8 du Code de la commande publique, l’entreprise retenue par le CEA ne pourra devenir Titulaire du marché qu’à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par le CEA :

* les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l’étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ;
* les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique).

Dans le cas où l’entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

# RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié d’utiliser **la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés du CEA (PLACE)**

La plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés du CEA est accessible sur l’URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les dispositions à suivre sont indiquées dans l’annexe 1 du présent règlement de consultation.

La présente consultation est suivie par :

## Interlocuteurs techniques

* Sylvain MARTIN DRF/IRIG/DSBT/LCCS Tél : 04.38.78.31.71
* Jean-Louis DURAND DRF/IRIG/DSBT/LCCS Tél : 04.38.78.01.65
* Florian BANCEL DRF/IRIG/DSBT/LCCS Tél : 04.38.78.61.47

## Interlocuteurs commerciaux

* Kevin DI CARO Services des Marchés et Achats Tél : 06 70 94 26 20
* Isabelle BOREL Services des Marchés et Achats Tél : 04.38.78.13.36

# SUIVI DES FOURNISSEURS

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d’un outil d’évaluation relative à l’exécution de ses marchés. Dans ce cadre, le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d’actions correctives à ses fournisseurs.

oooOooo